

**COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES****Séance du vendredi 22 mars 2024**

Date convocation : 18 mars 2024	<i>vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL</i>
Membres en exercice : 10	<b>Présent(e)s :</b> Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 9	
Votants : 10	<b>Absent(e)s et représenté(e)s :</b> Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 7	<b>Excusé(e)s :</b>
Contre : 0	<b>Absent(e)s :</b>
Abstentions : 3	<b>Secrétaire de séance :</b> Jean-Claude AUBERLET

**Objet: Compte de gestion 2023 au Budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVEYROL François

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/Préfecture

le 28/03/2024

et publié ou notifié



Préfecture François Rouveyrol

Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
048-214800195-DE\_021\_2024-DE